

Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de Payzac : www.payzac07.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2024

Étaient présents :

COULANGE François, LEYRIS Françoise, ADAM Gilles, GRANCIER Charlotte, AUBERT Julien, ESPERANDIEU Anne, FURIC Brigitte, DUCLOUX Sébastien, MOUTET Nathalie, EL BAZAZI Omar, GAIO Christine,

Absents excusés:

ROCHE Julien procuration à EL BAZAZI Omar PEILLEX Jean-François procuration à LEYRIS Françoise ROGIER Olivier procuration à AUBERT Julien MATHON Elodie procuration à COULANGE François

Secrétaire de séance : LEYRIS Françoise Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09.04.2024 :

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Objet: Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent (inférieure ou égale à 10 %)

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 01 septembre 2024 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 22H03 minutes annualisées (exprimée en heures et minutes)
- nouvelle durée hebdomadaire : 23H31 minutes annualisées (exprimée en heures et minutes)

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Objet</u>: Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent (inférieure ou égale à 10 %)

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 29 août 2024 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 17h25 minutes annualisées (exprimée en heures et minutes)

- nouvelle durée hebdomadaire : 18h52 minutes annualisées (exprimée en heures et minutes)

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Objet : Mise en non-valeur :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est demandé par le SGC d'Aubenas d'admettre en non-valeur des repas de cantine et des garderies de 2018, 2019, 2020, 2021 pour un montant total de 718.25 euros (537.80 € + 180.45 €).

Objet : Proposition de soutien financier aux médecins de la maison de santé de Joyeuse :

1 € par habitant pour une convention de 3 ans

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 1

Objet : transfert compétence éclairage public au SDE 07

Report de la délibération de façon à laisser plus de temps pour la réflexion

Questions diverses:

Différentes questions ont été abordées : Fosse septique cure de Brès, éclairage public, assurances demande de devis, garage/atelier des agents techniques, travaux maison Audibert, la fibre optique

Fin de la réunion 22h30

Le Maire F. COULANGE